

## Le patrimoine culturel parmi les priorités thématiques du récent programme-cadre de recherche

### « Horizon Europe » adopté par la Commission Européenne.

Cette avancée s'accompagne d'initiatives visant à une meilleure mise en réseau des acteurs de la recherche en France, et à l'amplification de leurs partenariats avec le secteur socio-économique des patrimoines culturels et naturels.

Au titre du programme-cadre Horizon Europe, la recherche européenne bénéficiera d'un financement de 95,5 milliards d'euros pour la période 2021-2027, financement qui est divisé en "piliers". Le plus important de ces piliers est structuré à partir de questions clés de recherche et de compétitivité industrielle (55 % du budget total). Le patrimoine culturel, secteur phare de la recherche et de l'industrie françaises, émergera au sein du cluster Culture, Créativité et Société, et bénéficiera d'un large éventail d'appels à projets dédiés ; il sera également présent à travers le financement d'autres clusters, tels que la santé, le numérique, l'environnement, ainsi que sous les trois autres piliers d' « Horizon Europe », notamment avec les bourses du programme Marie Skłodowska-Curie, les bourses d'excellence des Conseils européens de la Recherche et de l'Innovation – les fameux ERC (Conseil Européen de la Recherche) et EIC (Conseil Européen de l'innovation), les infrastructures de recherche, etc.

Les thématiques de recherche soutenues concerneront aussi bien l'adaptation aux contraintes environnementales du secteur en relation avec le *Green Deal* européen, la recherche sur des matériaux et procédés de conservation « verts », le financement participatif des institutions culturelles, le jeu vidéo, les perspectives de développement en termes d'innovation et de technologies numériques, les patrimoines immatériels (langues, pratiques artistiques), l'artisanat, le cinéma, la protection des patrimoines en danger, les interactions entre santé et musée, la rénovation des bâtiments historiques, les collections d'histoire naturelle, etc.

Ces actions devraient venir en soutien des nombreuses équipes de recherche du domaine localisées sur l'ensemble du territoire français, comme par exemple, en Île-de-France, qui compte une centaine de laboratoires travaillant dans le domaine des matériaux et du patrimoine anciens. Il permettra également de soutenir des développements innovants associant les acteurs de la recherche aux industries culturelles et créatives, à commencer par les institutions patrimoniales, mais aussi les nombreuses PME et groupes industriels travaillant sur des thématiques patrimoniales, dans le domaine de la muséographie et des musées, des matériaux et des services de la restauration du patrimoine, ou encore des jeux vidéo. La France est par ailleurs membre d'une initiative de programmation conjointe au niveau européen, avec des financements dédiés de l'Agence nationale de la Recherche.

Ces développements témoignent d'une prise de conscience progressive de l'importance du secteur patrimonial pour nos économies locales, pour l'emploi et en tant que secteur créatif apportant des solutions originales aux problèmes sociétaux et environnementaux contemporains. Il s'agit aussi d'une source de culture et de plaisir de vivre, pour l'ensemble des citoyens européens, comme le montrent de manière récurrente les enquêtes sur la « consommation culturelle » en France et en Europe.

Loïc Bertrand

Président du Comité Patrimoine d'IESF

Pour en savoir plus :

<https://www.horizon2020.gouv.fr/cid145004/presentation-du-programme-horizon-europe-09-2019.html>

